

## DECISION DU PRESIDENT.CA 027-2017

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;  
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;  
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;  
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;  
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

**Objet de la d cision** Demandes de tarifs de l'IUT

**Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :**

1. d'approuver les demandes de tarifs de l'IUT.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

**A Angers, le 16 mars 2017**

**Christian ROBLEDO**  
*Le Pr sident de l'Universit  d'Angers*

Pour le pr sident  
et par d l gation  
Le Directeur g n ral des services  
**Olivier HUISMAN**



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **23 mars 2017** | Mis en ligne le : **23 mars 2017**

## IUT Angers- Cholet

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		Observations
	Montant	Centre financier	
<b>18/10/2016</b>	nom de la structure		
Désignation	Montant	Centre financier	Observations
Participation à la certification "Projet Voltaire"	28,50 €	905	Participation forfaitaire par étudiant - Année 2016/2017
Perte de clés	16,00 €	905	Perte de la clé fournie
Location de vidéoprojecteur	16,00 €	905	Par jour
Location maquette électronique de puissance	16,00 €	905	Par semaine
Location maquette électronique de puissance	5,00 €	905	Par maquette et par jour
DU ETI	155,00 €	905	Participation forfaitaire par étudiant - Année 2016/2017
Formation en entreprise ou à l'IUT (par 1/2 journée)	700,00 €	905	Jusqu'à 5 personnes
Habilitation à l'expérimentation animale - Niveau 2	1 300,00 €	905	Financement par un organisme privé
Habilitation à l'expérimentation animale - Niveau 2	300,00 €	905	Personnel de l'Université d'Angers
Habilitation à l'expérimentation animale - Niveau 2	800,00 €	905	Financement par un organisme tiers

Pour la Direction et par délégation  
Le Responsable administratif

Jean-François BRUGGEMAN

